

Conseil métropolitain 18 décembre 2020 :

Santé et alimentation :

**La Métropole Européenne de Lille soutient financièrement
la construction du Hub Eurasanté, future vitrine emblématique
des activités de la filière santé régionale**

Implanté au cœur du plus grand campus hospitalo-universitaire d'Europe, le Parc Eurasanté, site d'excellence de la Métropole Européenne de Lille (MEL) regroupe aujourd'hui près de 3 500 salariés, répartis sur 190 entreprises en lien direct avec 7 hôpitaux, 50 laboratoires de recherches, 4 universités et 6 écoles paramédicales. Le Parc Eurasanté est très étendu géographiquement (300 hectares) mais ne dispose pas d'un lieu emblématique, point de convergence pour tous les usagers. En réponse à cette problématique, le GIE Eurasanté, structure animatrice de cette filière a lancé un projet de construction d'un lieu unique : le Hub Eurasanté.

Le Hub Eurasanté, qui a pour vocation d'être le carrefour des flux de la filière santé se veut être un lieu accessible à tous les publics et qui puisse attirer différents profils : les acteurs de la formation, les industriels, les équipes de recherche publique et privée, les acteurs du soin au contact quotidien des patients et les partenaires institutionnels de la filière santé régionale (institutions locales, institutions financières, cabinets d'expertise, sponsors, etc...).

Ce projet de construction vise à répondre à 4 objectifs :

- **féderer les acteurs de la filière** santé de tous profils autour d'un lieu unique dans le but de renforcer leur sentiment d'appartenance à une filière commune ;
- **mutualiser les ressources et services** propres à chacun, au service d'un meilleur développement de tous ;
- **favoriser l'innovation** grâce à des échanges transdisciplinaires facilitant l'inventivité et la créativité ;
- **incarner les forces de la filière santé régionale.**

Pour concourir au développement de cette dynamique filière économique de la santé sur son territoire, les élus métropolitains ont voté ce jour un soutien financier de 3,125 millions d'euros destiné à la création du Hub Eurasanté.

« Soutenir financièrement la création du Hub Eurasanté participe à notre volonté d'accompagner le développement de la filière santé régionale et de contribuer à son rayonnement à l'échelle nationale et internationale. Ce projet sera également un outil d'attractivité important pour notre territoire, contribuant à la création d'emplois et au développement économique régional. Ce lieu emblématique sera la vitrine d'une métropole innovante et dynamique dans le domaine de la santé. » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Un lieu unique pour dynamiser la filière santé des Hauts-de-France

La création du Hub Eurasanté est un projet structurant qui donnera un nouvel élan au Parc Eurasanté. Celui-ci influencera la création et l'implantation de nouvelles entreprises et attirera de nouveaux talents.

Parce qu'il est amené à représenter la filière santé des Hauts-de-France, le Hub se doit d'être un lieu singulier, disposant d'une pâte architecturale forte et reconnaissable tout en s'inscrivant dans son environnement particulier qu'est le Parc Eurasanté. Ce nouveau bâtiment se développera sur une surface de 2 800 m² répartis sur 4 étages.

Dans le détail, le HUB Eurasanté sera composé de :

- un pôle public de 556 m² englobant les fonctions de hall, accueil, showroom, cafétéria, salles de conférences et de réunions, commodités logistiques ;
- un espace start-up et laboratoires de recherche de 1 241 m² permettant d'accroître le nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif de bio-incubation ;
- une espace de 300 m² qui accueillera les équipes du GIE Eurasanté ;
- une usine école à destination des acteurs de l'industrie pharmaceutique de 600 m².

Le coût global du projet est de 12,8 M€ dont 7,350 M€ pour les travaux et 771 750 € de prestations intellectuelles. Le projet, en intégrant les coûts de fonctionnement sur 60 mois représente un coût de 15 M€.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropoledelille

Contact presse

Agathe Lavalée

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50